

Acte de mariage de NOËL Zacharie Anibal et LECARPENTIER Marie  
Antoinette [126]x[127].

Le lundi dix-huit de février mil huit cent vingt-deux, à sept heures du matin par-devant nous Jean Baptiste LEPLAY, maire et officier public de l'état civil d'Eletôt, sont comparus Zacharie Anibal NOËL, tisserand, demeurant à Eletôt où il est né le neuf de nivôse an 5<sup>1</sup>, fils de Jean Nicolas NOËL, fabricant, demeurant aussi à Eletôt ci-présent et consentant et de Marie Geneviève LEFRANÇOIS, fileuse, demeurant aussi au même lieu d'une part, et Marie Anthoinette LECARPENTIER, toilier, demeurant à Eletôt où elle est née le dix-sept de brumaire an 12<sup>2</sup>, fille de Furcy Nicolas LECARPENTIER, mort dans le courant du mois de mars mil huit cent seize suivant le certificat du commissaire des classes du port de Fécamp, en date du seize du courant et de Marie Anne FIQUET, fileuse, demeurant au dit Eletôt, ci présente et consentante d'autre part, lesquels nous ont requis de procéder à la célébration du mariage projeté entre eux et dont les publications ont été faites et affichées devant la porte de la mairie de cette commune les dimanches vingt et vingt-sept de janvier dernier à l'heure de midi. Aucune opposition à ce mariage ne nous ayant été signifié, faisant droit à leur réquisition, après avoir donné lecture de toutes les pièces ci-dessus mentionnées et du chapitre six du code civil intitulé du mariage, avons demandé au futur époux et à la future épouse s'ils veulent se prendre pour mari et pour femme. Chacun d'eux ayant répondu séparément et affirmativement, déclarons au nom de la loi que Zacharie Anibal NOËL et Marie Anthoinette LE CARPENTIER sont unis par le mariage, de tout quoi

---

<sup>1</sup> 29 décembre 1796

<sup>2</sup> 9 novembre 1803

nous avons dressé acte en présence de Jean Baptiste JOLY, tisserand, âgé de trente ans, de Romain CARPENTIER, tisserand, âgé de trente-trois ans, de Jean Baptiste FIQUET, tisserand, âgé de vingt-trois ans et de André THOMAS, tisserand, âgé de vingt-six ans, tous demeurant à Eletot, lesquels, après qu'il leur en a été donné lecture ont avec nous signé et les parties contractantes ainsi que leur père et mère excepté l'époux et la mère de l'épouse qui ont déclaré ne savoir.

Marie Antoinette CARPENTIER

Jean NOËL

FIQUET

JOLY

CARPENTIER

THOMAS